

Bienvenue!

Vous faites désormais partie de notre **entreprise partagée**. Afin de vous guider et de vous aider à faire vos premiers pas, nous vous avons concocté ce petit manuel. Référez-vous y tout au long de votre parcours, il regorge d'une série d'informations très utiles.

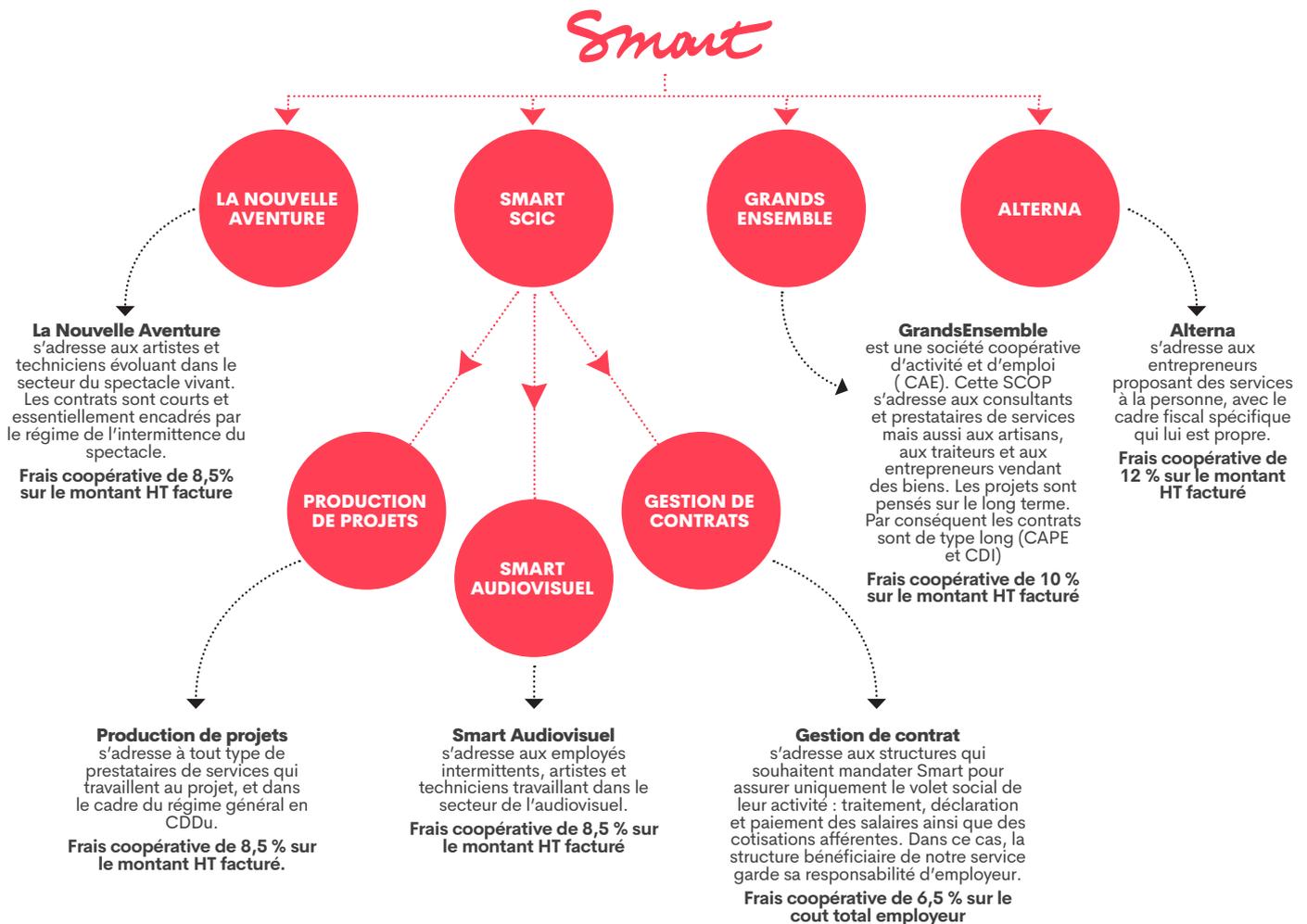
L'entreprise partagée, définition et exemples:

Smart est une coopérative européenne née à Bruxelles en 1998 et désormais présente dans près de **40 villes situées dans 9 pays européens**. En France depuis 2010, elle accompagne des milliers de travailleur.se.s autonomes dans le développement de leurs activités dans des secteurs variés.

La sécurisation de votre parcours en tant qu'entrepreneur.se est notre objectif premier. Pour cela nous avons un outil : le contrat de travail. Vous aurez donc le statut d'entrepreneur-salarié.e permettant de concilier la protection sociale avec une vraie dynamique entrepreneuriale.

Nous hébergeons juridiquement votre activité, nous nous occupons donc d'émettre les factures relatives à vos prestations. En tant qu'employeur, nous prenons en charge toutes les responsabilités sociales et financières inhérentes à vos projets. En contrepartie, un pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe réalisé sera reversé à la coopérative.

Afin d'apporter les solutions les plus pertinentes à nos sociétaires, en fonction de leurs secteurs et leur situation, Smart coop s'est structurée autour de plusieurs entités.



La Responsabilité collective et le vivre ensemble

Qui dit entreprise partagée dit responsabilité collective. Vous êtes désormais «ambassadeur.rice» de la coopérative. Cela signifie que votre comportement et les rapports que vous entretenez avec vos client.e.s, partenaires et fournisseurs impactent également les autres membres. Vous êtes donc garant de l'image de la coopérative.

Outre l'image, l'aspect financier est également important. Les comptes entre chaque activité sont bien séparés néanmoins nous sommes tous responsables du bilan final de Smart. Un comportement mettant en péril financièrement la structure sera automatiquement sanctionné.

Outre les règles de savoir-vivre, et de respect mutuel de base, il va de soi de respecter la propreté des lieux que nous occupons et de respecter le règlement d'ordre intérieur.

L'accompagnement

Rôle et mission du conseiller : l'accompagnement individuel

Votre conseiller est votre interlocuteur.rice privilégié.e. Il/ elle est à votre écoute pour vous aider à mener à bien votre projet. Il/elle est l'intermédiaire entre vous et la coopérative : vous lui transmettez vos devis, vos contrats de travail, vos contrats commerciaux, notes de frais, factures fournisseurs.

Il est également disponible pour vous aider à penser votre activité de manière stratégique. Il est à côté de vous et non pas derrière vous. Il n'existe pas de relation de subordination entre vous et lui.

L'accompagnement collectif

Les ateliers

Les ateliers que l'équipe propose font partie de l'accompagnement collectif. Certains sont obligatoires, d'autres non. Ils pourront être compris dans le parcours que vous créez avec votre conseiller.e. Outre l'aspect technique, souvent indispensable, les ateliers vous permettront de côtoyer les autres sociétaires de la coopérative qu'ils soient permanents ou non, anciens ou nouveaux.

Les Outils : Smart

Lors de l'inscription nous vous donnerons les clés de notre plateforme en ligne depuis laquelle vous pourrez éditer tous les documents nécessaires au développement de votre activité (devis, contrat de travail, notes de frais, etc). Cet atelier vous permettra de connaître les fonctionnalités de l'interface Smart en profondeur (lecture du budget, transferts, remboursements). C'est pourquoi il est proposé aux sociétaires qui ont déjà une certaine expérience avec la plateforme. (Au moins 3 contrats prestés et 3 mois d'ancienneté)

Les Outils : Winscop

(GrandsEnsemble) : Ce logiciel, à télécharger, est un outil bien précieux lorsque l'on coopère avec Grands Ensemble. Cet atelier est obligatoire. Nous vous apprendrons comment éditer vos devis, factures, notes de frais.

Développement Économique

Cet atelier est vivement conseillé pour tous les nouveaux sociétaires. Il vous aidera à appréhender les différents aspects économiques de votre activité. Une série d'indicateurs de pilotage vous seront proposés pour vous aider à fixer vos prix, calculer vos charges, anticiper votre trésorerie, etc.

Atelier Social

Cet atelier est à destination de tous les sociétaires. Il vous donnera les clés de lecture pour décrypter votre fiche de paie, comprendre à quoi servent les cotisations, à connaître les différents aspects du salariat et projeter votre parcours d'entrepreneurs chez GE et Smart, du CAPE ou du CDD au CDI. Cet atelier est obligatoire si vous passez en CDI.

L'évènement du mois

Voici une première manière de développer son réseau au sein de la coopérative. Depuis septembre 2019, l'évènement du mois est le rendez-vous mensuel des sociétaires. Ils sont ouverts aux sociétaires et aux personnes externes pour certains.

Ouvert aux sociétaires mais quelques fois aussi aux personnes externes, l'évènement du mois peut prendre la forme d'une conférence, d'une rencontre professionnelle, d'un temps de networking, d'un atelier, d'un entrepreneur à l'honneur, de JAM session, de soirées festives, toujours accompagné d'un apéro !

Faites-nous part de vos idées d'évènement du mois !

Les collectifs et les filières

Au sein de la coopérative, nombreux sont ceux qui évoluent dans les mêmes secteurs. Se regrouper en collectif et faire partie de nos filières vous aidera à développer votre réseau mais surtout à trouver des solutions mutualisées face à des problématiques communes. L'union faisant la force, penser ensemble nous aide à répondre à de plus gros marchés ou à bénéficier de tarifs avantageux avec certains fournisseurs.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre une filière ou ressentez le besoin d'en créer une, n'hésitez pas à contacter votre conseiller !

Les services mutualisés

Smart propose à ses sociétaires une solution originale pour créer leur emploi salarié ainsi qu'une offre de services mutualisés dans de nombreux domaines :

- Un accompagnement individualisé et collectif
- Un conseil juridique
- La prise en charge de la gestion administrative, comptable et financière de votre activité
- Une couverture assurantielle complète
- Des formations
- Des espaces de travail partagés
- Un service de recouvrement de créance
- Une entreprise partagée et un réseau d'entrepreneurs dynamique

Les espaces partagés

LaGrappe :

En tant que membre inscrit.e vous avez accès gratuitement à l'espace de coworking.

Il est également possible de réserver une des trois salles de réunion à titre gracieux lorsqu'il s'agit de faire un rendez-vous commercial ou de prospection. Dans la limite de deux à 3 fois par mois selon les disponibilités des salles.

Passé ce quota, ou dans le cas d'une prestation rémunérée, une convention payante avec une remise de 50% sur le prix public sera établie. Le paiement peut être fait via votre activité.

Une privatisation du coworking est possible en soirée ou weekend en autonomie.

Pour toute réservation (payante ou non), un chèque de caution de 500€ vous sera demandé.

Bazaar St-So :

Dès mai 2020 nous vous accueillerons dans de nouveaux espaces situés dans le quartier Saint-Sauveur de Lille.

Smart et Initiatives et Cité ont la concession du Bazaar St So pour les 25 prochaines années. L'intégralité des activités de Smart Lille sera basée sur cet espace de 5000 m2 regroupant un atelier d'artiste, des salles de réunion, un espace événementiel, un coworking fixe et nomade, ainsi que des espaces de travail.

La gouvernance coopérative

Pour bénéficier de nos services, vous devez prendre part à notre coopérative mais qu'est-ce que cela implique et comment fonctionne une telle structure ?

Le principe d'une coopérative est la propriété partagée de l'outil de travail qu'est l'entreprise. Cette propriété collective est assortie d'une gouvernance démocratique, chaque sociétaire est associé à la gestion de l'entreprise selon le principe "1 homme / femme = 1 voix". Par conséquent, vous serez invité à participer à la gestion de l'entreprise en votant lors de l'Assemblée Générale (qui se déroule en juin). Il est d'ailleurs possible

de s'investir dans la gouvernance en se présentant aux élections du conseil d'administration.

Outre l'aspect politique, la responsabilité financière et les bénéfices sont également partagés entre l'ensemble des sociétaires, et totalement réinvestis dans les moyens de production de la coopérative.

Pour devenir sociétaire et jouir de ces droits, la participation au capital social de la structure est obligatoire et s'opère par la souscription des parts sociales.

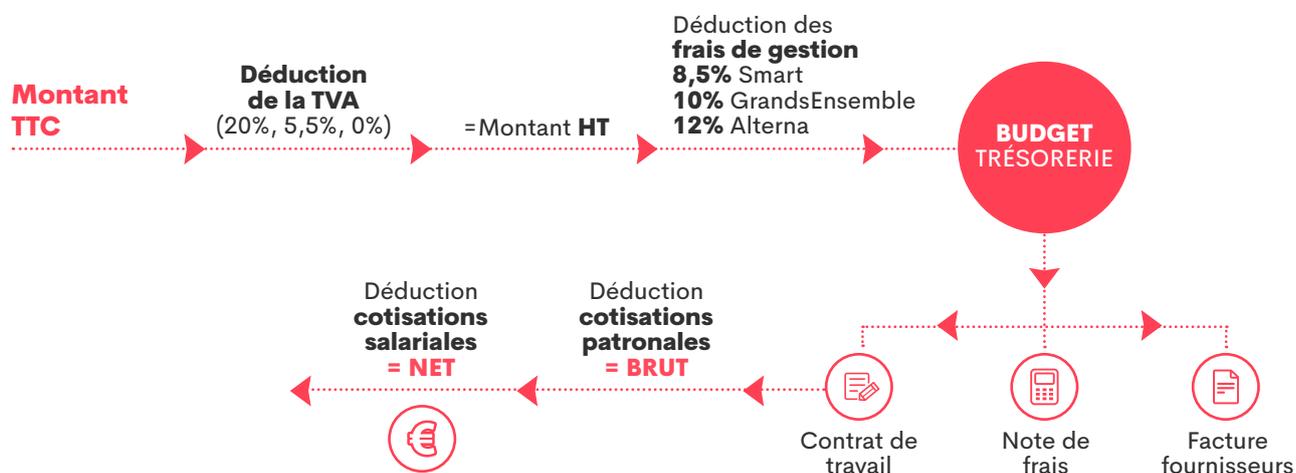
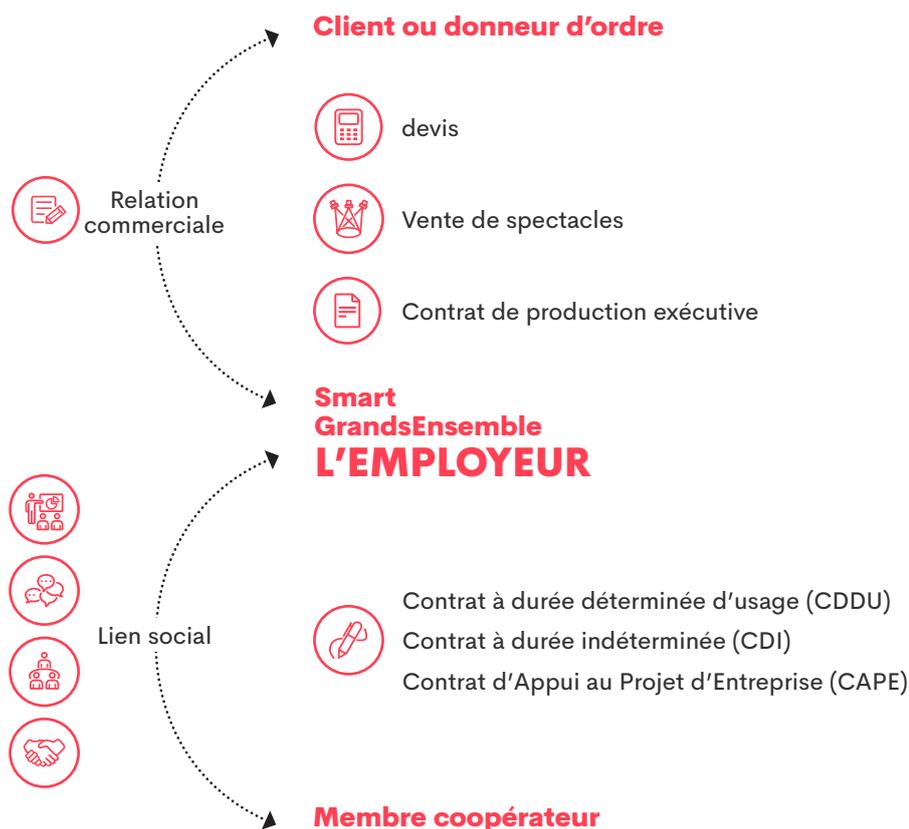
Depuis cette année en France, un nouveau processus de participation à la vie de la coopérative est initié, il s'agit de la démarche "Smart in Progress". Vous trouverez plus d'info à ce sujet sur www.smart.coop
Rapprochez-vous de votre conseiller pour intégrer cette démarche.

Smart en France...

Pour répondre à vos besoins dans une logique de proximité, nous vous accueillons et accompagnons sur l'ensemble de la France.

Smart, ce sont plus de 50 conseillères et conseillers répartis sur 15 bureaux en France. Retrouvez toutes les infos sur notre site : www.smart.coop

Fonctionnement de la coopérative



Votre parcours dans la coopérative

